



Assemblée nationale
XIV^e législature
Deuxième session extraordinaire de 2012-2013

Compte rendu (extrait)

Première séance du mercredi 04 septembre 2013

[M. le président](#). La parole est à M. Paul Giacobbi, pour le groupe RRDP.

[M. Paul Giacobbi](#). Monsieur le Président, monsieur le Premier ministre, nous voici une fois encore réduits à délibérer sans vote, comme le faisait le tribunat de l'Empire, mais cette fois sur le sujet de la guerre et de la paix. Notre Constitution n'oblige en rien le chef des armées, c'est-à-dire le Président de la République, à nous consulter avant de décider d'une intervention militaire, moins encore à se soumettre à notre vote. Cette absence d'obligation est liée à l'abandon de la pratique de la déclaration de guerre, qui reste constitutionnellement soumise à notre décision – mais depuis le 7 décembre 1941, personne n'a jamais déclaré une guerre – et à l'urgence qui requiert parfois d'agir avant même que le Parlement ait eu à en connaître.

C'est pourtant bien une guerre que nous allons faire en Syrie. Où est l'urgence, puisque l'allié américain, sans lequel nous ne ferons rien, a décidé de prendre son temps, d'attendre la réunion du G20 qui lui permettra de rencontrer M. Poutine, ainsi que la réunion de son Congrès le 9 septembre prochain ? de ce fait, il n'existe aucune urgence immédiate : nous avons toujours le temps, sur un sujet aussi grave, d'organiser un véritable débat au sein de notre Assemblée, qui devra se conclure par un vote après consultation des commissions, comme c'est le cas dans toutes les assemblées démocratiques de cette planète.

[M. Alain Tourret](#) et [M. Jacques Krabal](#). Très bien !

[M. Paul Giacobbi](#). Pas plus aux États-Unis qu'en France, il n'existe dans ce cas d'obligation juridique d'obtenir un vote du Parlement. Si le président Obama l'a jugé indispensable, c'est moins par un respect du Congrès – qu'on ne lui connaissait pas à ce jour dans le domaine international – que parce qu'il lui fallait avant tout consulter la Russie et convaincre une opinion publique encore réticente. Nous constatons aujourd'hui que cette tactique donne des résultats, puisque le président Poutine n'exclut plus une réponse à l'utilisation des gaz si elle est démontrée, et suspend ses livraisons de missiles S-300 – l'équivalent russe des missiles

antimissiles Patriot –, tandis que le président républicain de la Chambre des Représentants donne son accord à l'intervention, ce qui nous donne au passage une idée de ce que peut être le consensus national dans un grand pays démocratique – un concept qui nous demeure malheureusement inconnu.

De ce fait, la décision d'engager nos forces, celles de la France, ne dépend plus aujourd'hui ni du vote de cette assemblée si l'exécutif ne s'y soumet pas, ni même de la décision du Président de la République, déjà annoncée, mais de l'issue de la rencontre Obama-Poutine et du vote du Congrès américain.

La voix de la France s'est exprimée un peu tôt, sans doute, et de manière peut-être trop juste et trop claire, mais la décision nous échappe tout autant au Parlement qu'au sein de l'exécutif, qui ne saurait agir seul avec le dernier allié qui lui reste, l'allié américain.

M. Yves Fromion. Eh oui !

M. Paul Giacobbi. Demander un vote parlementaire dans quelques jours ou quelques semaines permettrait à la France de retrouver son autonomie de décision, c'est-à-dire sa souveraineté, nous donnerait la possibilité de voir comment les choses évoluent suite à la rencontre russo-américaine et au rapport des experts de l'ONU et, faisant en sorte que nous nous prononcions en dernier, nous donnerait l'occasion de nous replacer au centre d'un jeu au sein duquel, pour l'heure, nous paraissions marginalisés.

M. Yves Fromion. Eh oui !

M. Paul Giacobbi. Il appartient au Président de la République d'en décider, mais il ne nous est pas interdit de souligner à quel point ce serait opportun. Le temps qui nous est donné est peut-être le temps nécessaire pour donner une chance à la solution politique, une chance à la paix.

Mais dans cette affaire, la forme – même si elle touche à notre souveraineté nationale et au fondement de notre démocratie – ne doit pas occulter le fond : l'atrocité d'une guerre civile qui a fait plus 100 000 morts, le crime de guerre qui a consisté à utiliser du gaz neurotoxique pour terroriser une population en révolte.

Nous disposons aujourd'hui des preuves que le gaz sarin a bien été utilisé lors de l'offensive du 21 août. Sans que nous en ayons la preuve, la présomption est établie que seul le gouvernement syrien a pu l'utiliser aussi massivement et au moyen de vecteurs dont ne disposent pas les opposants.

La convention qui prohibe les gaz de combat a été signée par 160 pays. A moins de renoncer à tout État de droit international en matière de crimes de guerre au nom de je ne sais quel cynisme – que j'ai entendu tout à l'heure – ou d'un faux principe de réalité qui nous condamnerait à la pire des réalités, nous ne pouvons rester sans agir dans un pays où les attermoissements de la communauté internationale ont déjà donné le temps au fondamentalisme religieux de placer l'opposition laïque sous sa tutelle.

Dans *De la guerre*, Clausewitz distinguait trois facteurs : la pulsion violente, la chance et la politique. Le recours à la force que notre exécutif a décidé n'est pas une réaction violente ou agressive : c'est l'application d'une sanction indispensable au respect du droit dans le domaine de la guerre. Pour autant, nous ne pouvons pas nous en remettre à la chance pour la suite des événements – ceux qui suivront notre frappe – et nous devons penser politiquement cette dernière, ses conséquences, et ce qu'il nous restera à faire après pour sortir de cette crise

À la différence de la situation actuelle, lors de l'intervention en Libye, la France avait annoncé qu'elle avait pour objectif d'abattre le régime en place : c'est bien ce que nous reprochent aujourd'hui Russes et Chinois. En effet, à l'époque, l'ONU avait autorisé la force pour protéger les populations civiles mais, le lendemain matin, les coalisés, à commencer par le Président de la République française, avait décidé que leur objectif, c'était d'abattre Kadhafi.

[M. Jean-Christophe Cambadélis](#) et [M. Pierre-Alain Muet](#). Absolument !

[M. Paul Giacobbi](#). Les Russes nous disent : « On ne nous refera plus le coup de la Libye ! ». Il faut quand même rappeler que le blocage aux Nations unies, pour coupable qu'il soit, repose sur certaines raisons, que nous avons générées.

[M. Jean Glavany](#). La droite !

[M. Paul Giacobbi](#). Cet argument est donc quelque peu spécieux. La France pourrait exiger de la Syrie des couloirs humanitaires et des zones de sauvegarde ce qui, en cas de refus, justifierait notre intervention au-delà de la simple perspective punitive.

Quoi qu'il en soit, on peut raisonnablement penser que si nos frappes ont lieu, le gouvernement syrien renoncera à utiliser à nouveau les gaz de combat, d'autant plus qu'il n'est pas certain que le crime du 21 août soit imputable au dictateur lui-même (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe SRC*) ; il peut être le fait d'autres composantes de ce pouvoir secret et terrible. En effet, le moins que l'on puisse dire, au-delà de l'horreur et de la réprobation qu'elle a suscitées, ainsi que de ses conséquences, est que cette décision est une erreur profonde et peut-être fatale pour le régime. Pour autant, notre intervention, à supposer qu'elle n'entraîne pas une déstabilisation très grave, ne changera pas significativement la situation, c'est-à-dire la prolongation indéfinie d'une guerre civile syrienne.

Après la décision que, je l'espère, la représentation nationale sera amenée à prendre dans quelque temps sur cette intervention, nous serons retournés à la situation antérieure. Il nous restera à penser, avec nos alliés occidentaux, avec nos partenaires du monde arabe, avec les membres incontournables du Conseil de sécurité des Nations unies que sont les Russes et les Chinois, aux voies et moyens d'une solution politique. Il faudra peut-être, aussi, prendre l'initiative d'une conférence internationale. Il reviendrait à la France de le faire.

Il nous faudra aussi, avec les mêmes partenaires et alliés, revenir sur une question plus grave et plus fondamentale encore que celle de la tragédie syrienne et qui lui est indissociablement liée : celle de la marche inexorable de l'Iran vers l'acquisition de l'arme nucléaire.

[M. Yves Fromion](#). Eh oui !

M. Paul Giacobbi. Il ne faudrait pas, au motif certes bien légitime qu'il faut répondre à l'utilisation par la Syrie d'une arme de destruction massive telle que le gaz sarin – qui est un peu le nucléaire du pauvre –, laisser pendant ce temps l'Iran, signataire du traité de non-prolifération, se doter de l'arme nucléaire, autrement plus redoutable pour la paix dans cette région et dans le monde.

L'intervention militaire dont il est ici question est la réponse à un crime précis et le moyen, peut-être, de l'éviter pour l'avenir. Elle ne saurait constituer ni une solution politique à la crise, ni même l'amorce d'une telle solution. Faisons en sorte que cette réponse indispensable aujourd'hui – ou demain – n'obère pas toute perspective de solution politique, incontournable pour mettre fin au calvaire du peuple syrien et pour nous prémunir de risques plus grands encore dans cette région (*Applaudissements sur les bancs du groupe RRDP.*)